

Communiqué de presse

03 février 2026

La Commission de régulation de l'énergie publie le rapport de sa Prospective intitulé « S'inspirer pour accélérer la transition énergétique dans les territoires »

Le 7 février 2025, la Prospective de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé un groupe de travail relatif à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires. Ce groupe de travail, co-présidé par Joël Giraud, ancien ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et ancien député des Hautes-Alpes, et Olivier Loizeau, Directeur général de Vendée Energie et Président d'Atlansun, a présenté ce jour les principales conclusions de ses travaux lors d'une séance de restitution de [son rapport](#), disponible sur le site de la CRE.

Pour tenir ses engagements de neutralité carbone, la France doit mener une transition énergétique profonde fondée sur la décarbonation des usages, l'essor des énergies renouvelables, la sobriété et l'efficacité énergétique. Cette transition énergétique repose sur une vision et des réglementations nationales, préalables à une mise en œuvre locale, tenant compte des enjeux propres à chaque territoire.

Fort des travaux menés pendant près d'un an par les 200 participants au groupe de travail, le rapport porte sur le rôle essentiel des collectivités locales dans cette mise en œuvre. Elles sont en effet en première ligne : elles planifient, accompagnent, financent ou pilotent une grande partie des projets énergétiques. Elles sont également directement confrontées aux oppositions lorsqu'il y en a.

Au travers de nombreux exemples concrets, le rapport identifie les facteurs de succès des projets mais également les obstacles persistants et propose neuf recommandations pour accélérer cette territorialisation, autour de trois grandes priorités :

- renforcer l'appropriation de la transition énergétique par les territoires ;
- adapter la transition énergétique à la particularité des territoires ;
- lever les freins réglementaires et financiers.

Les neuf recommandations du groupe de travail :

- 1- Renforcer les incitations des décideurs publics locaux à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de la transition énergétique
- 2- Promouvoir un dialogue local continu sur le service rendu aux territoires par les projets de la transition énergétique
- 3- Diffuser la culture de l'énergie et de la transparence par la mesure objectivée auprès du grand public
- 4- Construire des projets de territoire fédérateurs
- 5- Etablir la gouvernance territoriale à la maille pertinente

Suivez-nous !

Communiqué de presse

03 février 2026

- 6- Améliorer l'expertise technique des acteurs locaux
- 7- Garantir l'impératif de transition énergétique dans l'application de la réglementation
- 8- Assurer la lisibilité et la stabilité des dispositifs de soutien
- 9- Renforcer les incitations pour les nouvelles filières et la flexibilité

La CRE salue le rapport présenté par le groupe de travail. Elle en partage les recommandations et souligne que la mise en œuvre de la transition énergétique à la maille territoriale est essentielle à l'atteinte des nos objectifs de décarbonation. Les nombreux exemples locaux présentés, même s'ils ne sont pas exhaustifs, sont autant de leviers de réussite de sa mise en œuvre, à la fois à la maille locale et nationale, et doivent pouvoir être répliqués dès que cela s'avère pertinent.

Pour rappel, la Prospective de la CRE a pour objectif, avec l'appui du Conseil scientifique de la CRE, de rassembler universitaires, experts, dirigeants de centres ou instituts de recherche, économistes ou encore professionnels du secteur de l'énergie, pour réfléchir collectivement pendant 12 à 18 mois sur des thématiques d'avenir. Elle a par exemple publié en septembre 2025 un rapport sur l'insertion des petits réacteurs modulaires (SMR/AMR) dans les systèmes énergétiques.

[Consulter le rapport](#)

Pour en savoir plus sur la Prospective de la CRE : [Prospective et innovation | CRE](#)

Contacts presse : presse@cre.fr

La CRE est une autorité administrative indépendante créée le 24 mars 2000 en application de la directive du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne du 11 décembre 1996. Dans un système européen intégré, la CRE exerce quatre missions principales : réguler les réseaux et infrastructures d'électricité et de gaz, garantir le bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz, opérer les principaux dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et éclairer le débat public sur les grands enjeux énergétiques. Elle promeut des valeurs d'ouverture, d'impartialité et de transparence.

Suivez-nous !



 www.CRE.fr |  [LinkedIn](#) |  [@CRE_energie](#) |  @cre.fr | [Lettre électronique CRE](#)